ssp vaud

Enseignement

Lettre d'information - Numéro 41 - avril 2017

Rédaction:
C. Antonioli, M. Bertholet, D. Dirlewanger, J. Eggenberger, F. Rebmann, R. Ramuz

Syndicat suisse des services publics - Groupe Enseignement
Av. Ruchonnet 45 Case postale 1324 CH - 1001 Lausanne
Tél. 021 341 04 10 Fax 021 341 04 19 vaud@ssp-vpod.ch www.ssp-vaud.ch

LEO: Bilan des ajustements du DFJC

Alors que le DJFC a communiqué le contenu du premier paquet de mesures, il est temps de faire le point sur les principaux éléments en discussion. Un deuxième paquet de mesures doit encore être discuté dans les prochaines réunions. Ce qui est à saluer plus particulièrement, c'est l'amorce d'un processus d'ajustements ; processus qui doit se poursuivre afin d'améliorer le fonctionnement de la voie générale dans l'intérêt des élèves et des enseignant-e-s.

A vous de juger sur pièce ! N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires, suggestions et remarques ! Et comme toujours, vous retrouvez toutes les étapes sur www.ssp-vaud.ch/VG

Demande du SSP-Enseignement	Etat des discussions	Commentaire
Les classes de VG devraient pouvoir être constituées sur une base hétérogène dans deux branches sur trois. Cela veut dire qu'une classe dont le/la maître/sse de classe enseignerait les mathématiques par exemple pourrait être constituée uniquement d'élèves d'un seul et même niveau en mathématiques. Dans les deux autres disciplines, les élèves seraient issus des deux niveaux. Le SSP estime qu'il s'agit d'une mesure déterminante pour renforcer la maîtrise de classe.	La DGEO accepte cette demande et propose aussi d'autoriser le contraire, c'est-à-dire de regrouper les élèves de niveau 1 et 2 dans un même cours en différenciant l'enseignement.	Le SSP est très satisfait de ces deux possibilités. Il a insisté sur le fait que c'est la diversité de solutions possibles qui facilitera l'organisation et le fonctionnement des classes. Par ailleurs, il défend l'idée que les enseignant-e-s doivent être associés aux choix de constitution des classes.
L'introduction de la période d'AMP – gestion de classe a permis une amélioration du fonctionnement des classes. Afin de clarifier le contenu de ce cours et de redonner du sens à la période de renforcement, le SSP a proposé de transformer ce duo de périodes en un enseignement de formation générale au sens du PER. Pour rappel, les différents aspects sont les MITIC, la santé, le choix et projets personnels (AMP), le vivre ensemble et exercice de la démocratie et l'études des interdépendances (sociales, économiques, environnementales).	Cette proposition a été soutenue par les autres associations et retenue par la DGEO.	(***Suite du tableau à la page suivante***)

Retrouvez toutes les activités, Lettres-Info Enseignement et prises de position du SSP-Enseignement:

www.ssp-vaud.ch (rubrique enseignement) - Facebook: Syndicat SSP Vaud

LEO: Bilan des ajustements du DFJC (suite)

Demande du SSP-Enseignement	Etat des discussions	Commentaire
Quel que soit le système retenu par l'établissement, les titulaires d'une maîtrise de classe doivent voir tous leurs élèves un nombre minimal de périodes chaque semaine. Les situations dans lesquelles le maître-sse de classe ne voit jamais tous ses élèves ensemble doivent être exclues.	La DGEO a proposé de compléter les directives sur la grille horaire de manière à ce que cette situation soit plus claire.	Le SSP est, a priori, satisfait. Il jugera sur pièce.
Le SSP demande de remettre à plat l'organisation des groupes de disciplines afin de la simplifier et de mieux équilibrer les groupes de disciplines. Il faut améliorer la lisibilité et l'équilibre entre les disciplines à forte dotation horaire et celles avec une petite dotation.	La DGEO a accepté une refonte des questions d'évaluation, d'orientation et de certification dans le cadre des mesures pour la rentrée 2018 (deuxième paquet).	Le SSP est satisfait de l'inscription de cette thématique et fera des propositions dans ce cadre.
Le SSP demande la généralisation du dédoublement d'une période hebdomadaire d'anglais chaque année orientée pour la pratique de l'oral et permettant de varier les modalités d'enseignement. L'enveloppe des établissements est adaptée pour éviter que cette mesure ne se fasse au détriment d'autres aspects.	La DGEO propose, en l'état, de financer hors enveloppe le dédoublement en 10e lors de l'année scolaire 2017-2018.	Le SSP n'est pas satisfait par le fait que la mesure ne concerne à nouveau qu'une année sur trois. Il maintient sa demande et interviendra à nouveau dans ce sens.
Le SSP est attaché à l'enseignement de deux langues secondes à l'école, une deuxième langue nationale et l'anglais. Malgré tout, il faut reconnaître que cela peut parfois mettre en difficulté certains élèves. C'est pourquoi il est nécessaire de laisser une marge de manœuvre pour permettre, à certaines conditions, de renoncer à l'enseignement d'une langue afin de renforcer les compétences de base.	La DGEO propose de modifier le RLEO afin de donner cette souplesse « dans des situations exceptionnelles ».	Le SSP est satisfait de cette proposition.
Le SSP regrette que les certificats liés à un programme personnalisé insistent sur les éléments qui ont été supprimés plutôt que sur la valorisation des compétences développées en lieu et place des enseignements supprimés.Il demande donc que l'annexe du certificat mette en avant les compétences travaillées en remplacement d'une discipline afin de permettre à l'élève de faire valoir celles-ci.	La DGEO propose de traiter cette question dans le deuxième paquet.	Le SSP continuera à suivre ce point.
Le SSP demande que la DGEO mette à disposition une solution informatique pour la gestion des absences qui soit souple et qui ne nécessite pas de ressaisie. De plus, il demande à ce qu'un module automatisé d'information des absences aux parents (par exemple par SMS) soit rendu possible de manière à permettre une information rapide, sans un surcroit de travail administratif.	La DGEO propose de traiter cette question dans le deuxième paquet.	Le SSP continuera à suivre ce point.
Le SSP demande la suppression de l'interdiction des devoirs pour le lundi et pour le lendemain dans toute la scolarité, à l'exception des devoirs donnés le vendredi pour le lundi.	Les autres organisations et l'APE ne soutiennent pas cette demande. La question va être reprise dans le groupe de travail pour évaluer la possibilité d'un consensus.	Le SSP n'est pas satisfait par cette situation et reviendra à la charge.

Aides à l'enseignant-e: notre position

La négociation pour le statut des aides à l'enseignant-e continue. Le DFJC a demandé aux syndicats de se prononcer sur un document «technique» résumant les orientations du département. Les points les plus importants de notre position – que vous trouverez en intégralité sur notre site (www.ssp-vaud.ch) – concernent le niveau salarial et le temps de travail.

Sur la question des niveaux de salaire, le SSP-Enseignement demande au DFJC que l'enclassement démarre en classe 4 et non en classe 3. De plus, nous revendiquons des dispositifs de promotion de la classe 4 à la 5 et l'instauration d'un cliquet pour le passage de la classe 5 à la 6 au bout de quelques années d'expérience.

Nous sommes également ouverts à la possibilité d'engager des personnes en classe 4A afin de ne pas fermer la porte à certains profils, à condition que le DFJC prévoie un dispositif de formation interne permettant à ces employé-e-s d'être promu-e-s et stabilisé-e-s.

Concernant le temps de travail, le DFJC propose une fourchette pour absorber les variations du temps de travail ; ce que nous proposons d'accepter si elle ne dépasse pas 10% de ce temps. De plus, nous demandons l'intégration au temps de travail de la participation des aides à l'enseignant-e aux journées pédagogiques et autres séances, ainsi qu'aux formations continues.

Les aides à l'enseignant-e font un travail nécessaire au bon fonctionnement de l'école ; Ils et elles méritent un emploi stable et rémunéré correctement. Nous continuerons à nous battre pour cela.

www.ssp-vaud.ch

Facebook: Syndicat SSP Vaud

ISLAM ISLAMISME DJIHADISME ISLAM ISLAMISME DJIHADISME

Les maîtres de classes (essentiellement) dans le secondaire 2 ont été invités par le DFJC à participer à une enquête portant sur le phénomène de « radicalisation ». Pour qui voulait savoir à quoi le terme de « radicalisation » et cette enquête faisaient référence, une petite note de bas de page, sous forme d'adresse internet incompréhensible, la/le redirigeait vers un document plus explicite émanant du « Réseau national de sécurité » -32 pages consacrées exclusivement au… « terrorisme islamiste ». Passons sur les problèmes de définitions et les critiques que l'on peut émettre sur la notion même de « radicalisation ». Il est néanmoins étrange que le département invite des enseignant-e-s à participer à une enquête portant sur les phénomènes de « radicalisation » liée à l'Islam, sans même le mentionner explicitement dans ses informations. Cette enquête unidirectionnelle tend à focaliser l'attention sur une forme de « radicalisation », orientant le regard des enseignant-e-s et du public sur des populations déjà stigmatisées au mépris d'autres formes d'extrémismes à caractère violent (néo-nazisme, néo-fascisme etc.). Il n'en fallait pas plus pour que « 24Heures » exploite ce sujet si vendeur et titre: « Le Canton de Vaud enquête pour prévenir le Djihadisme » en une du cahier vaudois. Invité à échanger sur cette enquête par la Cheffe de projet, le SSP-Enseignement n'a été entendu sur aucune de ses remarques ou propositions. C'est pourquoi il a adressé un courrier au département où il se désolidarise des démarches entreprises et expose son point de vue sur la question. Si le SSP soutient une politique de prévention de la violence et de l'extrêmisme, comme il soutient la lutte contre le harcèlement scolaire, il ne saurait tolérer que ce soit le prétexte à une stigmatisation de certains groupes d'élèves.

Négociations sur le statut des prafos

Le DFJC a lancé une procédure de négociations afin de modifier le cadre statutaire des prafos sur plusieurs points. Si certains constituent un toilettage visant à adapter la règlementation à la pratique, quelques éléments importants sont sur la table.

Ainsi, le DFJC propose de clarifier le statut des prafos « ad'hoc » en créant un statut de prafo suppléant et de rendre plus incitatif la nécessité de faire la formation de 10 crédits.

Sa proposition est que les prafos « ad hoc » (20% environ) et ceux en formation ne touchent plus d'indemnités. De notre point de vue, la suppression de l'indemnité pour ceux en formation constituerait un signal contradictoire alors que le nombre de personnes qui se forment ne fait qu'augmenter.

Pour les « ad hoc », les modalités proposées doivent être revues dans la perspective d'encourager plus fortement l'entrée en formation.

Un autre aspect important est la possibilité de demander à ne recevoir qu'un-e seul-e stagiaire, dans ce cas avec une demi-indemnité. Finalement, le DFJC entre en matière sur une demande du comité de l'intersyndicale des prafos en permettant, avec l'accord du prafo, d'encadrer plus de deux stagiaires B (= en responsabilité).

Il s'agit de permettre un encadrement plus solide de ces stages assez particuliers en autorisant à des prafos particulièrement expérimenté-e-s à suivre plus de deux stagiaires avec une adaptation en conséquence des décharges.

Nous reviendrons sur ces discussions lors de notre prochaine lettre.

Cours du soir: nos revendications entendues

Au mois de septembre passé, après interpellation de la Cheffe du Département, nous apprenions que le transfert des Cours du soir du Gymnase de Chamblandes en direction du Gymnase de Renens était confirmé. La question des modalités de ce transfert était néanmoins laissée en suspens (cf. Lettre info 38).

À ce titre, le SSP faisait valoir deux revendications :

a) Que la priorité soit accordée aux actuel-le-s enseignant-e-s des Cours du soir du Gymnase de Chamblandes lorsqu'il s'agira de repourvoir ces mêmes cours au Gymnase de Renens.

b) Que la possibilité soit laissée à ces mêmes enseignant-e-s de renoncer à ce transfert, avec la garantie que les contrats et les dotations horaires correspondantes seront honorés sur le site du Gymnase de Chamblandes.

Une rencontre réunissant le Directeur général de la DGEP, le Directeur du Gymnase de Chamblandes et le SSP-Enseignement a ainsi eu lieu le 10 mars dernier pour régler cette question.

Le SSP salue l'accord qui y a été trouvé et qui permet de satisfaire pleinement aux deux revendications présentées ci-dessus.

Le SSP-Enseignement, qui sera par ailleurs régulièrement consulté durant tout ce processus de transfert, ne manquera pas de veiller à ce que l'esprit de cet accord soit respecté et que l'emploi au sein des deux Gymnases concernés n'en soit pas impacté.

Taille des gymnases vaudois: une pétition lancée au GYRE

L'extension des sites de Renens et de Provence du Gymnase de Renens (GYRE) fait partie des mesures urgentes prises pour répondre à l'explosion des effectifs dans les gymnases. En 2012, le Grand Conseil reconnaissait la taille idéale d'un établissement entre 800-1000 élèves (rapport Yersin). Avec presque 90 classes à la rentrée 2017, la séparation en deux entités indépendantes des sites de Provence et de Renens se révèle une évidence lorsque la taille de l'établissement tutoie la démesure.

Les arguments en faveur d'une séparation complète des deux sites ne manquent pas. Chacun a une histoire spécifique. Une bonne collaboration est facilitée par des conférences des maîtres où le traitement des cas peut s'effectuer avec le temps nécessaire sans devoir gérer des milliers d'élèves. Des conditions pédagogiques et didactiques à taille humaine sont essentielles pour permettre d'assurer le maintien d'un enseignement de qualité. Aujourd'hui, la réalité professionnelle des collègues du GYRE fait apparaître des difficultés insurmontables.

Dans ce contexte, les collègues des deux sites du GYRE ont lancé une pétition soutenue par le SSP-Enseignement. Afin de garantir une qualité d'enseignement et des conditions de travail satisfaisantes, les maîtres signataires exigent la complète séparation administrative et directoriale des différentes écoles du GYRE.

Congé maternité: la fin d'une injustice

En juillet 2016, notre syndicat avait interpellé le Conseil d'Etat concernant le congé maternité des employées de l'Etat.

En effet, lorsqu'une femme était arrêtée avant le terme prévu de sa grossesse, les autorités d'engagement imputaient au congé maternité les éventuels jours d'arrêt maladie des deux dernières semaines avant l'accouchement. Tout arrêt avant terme supposait donc une réduction du congé maternité pouvant aller jusqu'à deux semaines.

Résultat : le congé maternité garanti durait non pas 16 semaines mais seulement 14.

Pour le syndicat, cette pratique devait être abolie et toute employée devait bénéficier sans condition des 16 semaines de congé maternité prévues par la Lpers.

Ce sera le cas dès le 1er avril 2017. Le Conseil d'Etat a répondu positivement à la demande du SSP : le congé maternité débutera désormais le jour de l'accouchement pour une durée de 16 semaines.

Cette mesure concerne également les congés maternité en cours à cette date.

Si vous avez des questions concernant votre congé maternité et/ou allaitement, n'hésitez pas à nous contacter.

www.ssp-vaud.ch

Facebook: Syndicat SSP Vaud

Le SSP-Enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les enseignant-e-s du canton de Vaud, sans distinction de statut, de l'école obligatoire et du postobligatoire. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...) dont près de 5000 enseignant-e-s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.

☐ *Je souhaite plus d'informations sur le SSP-Enseignement* ☐ *Je souhaite adhérer au SSP-Enseignement*

Nom:…….. *Prénom: ……*

Rue et n°: …… *Localité: ……*

Tél: ……... *Lieu de travail: ……..*

à renvoyer à: SSP Région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne ou à vaud@ssp-vpod.ch